

Outre les écoles des clercs et des sœurs, le bureau entretenait deux écoles pour les garçons et deux pour les filles, dans les faubourgs de Saint-Irénée et de la Guillotière, qu'il avait confiées à des personnes laïques et à qui il donnait de forts appointements.

Le bureau avait en outre organisé, pour les filles, des écoles dites de *travail* et que nous appelons aujourd'hui *ouvroirs*. Il y en avait trois en 1780 : une place des *Corde-liers*, une place des *Carmes* et la troisième rue *Juiverie*, pour les enfants du côté occidental de la Saône. Dans ces écoles, on élevait les filles, instruites dans les écoles des pauvres, aux ouvrages propres à leur sexe et à leur état : couture, tricot, dentelle, etc. Le produit de leur travail leur était distribué à la fin de leur apprentissage et s'élevait parfois à plus de trois cents livres. Le nombre d'enfants reçus à ces écoles de travail était considérable. Outre les gratifications accordées à chaque enfant à sa sortie, le bureau leur faisait tirer annuellement, dans le commencement de janvier, douze lots de chacun cent livres, en exécution de la fondation faite par feu Madame veuve Leclerc pour exciter chez toutes exactitude et émulation.

En 1789, outre les écoles gratuites du bureau, il y avait à Lyon 50 maîtres et 50 maîtresses d'école autorisés à exercer dans la ville. Ces dernières écoles étaient payantes.

Il y avait de plus des professeurs spéciaux pour l'enseignement des langues étrangères, italienne, allemande, flamande, hollandaise, etc., et des maîtres de mathématiques et des maîtres écrivains jurés.

Lyon avait, en 1789, deux grands collèges pour l'instruction de la jeunesse : l'un, dont nous avons raconté l'origine, appelé collège de la Trinité, desservi par les Oratoriens ; l'autre appelé Petit-Collège ou collège de Notre-Dame, situé rue du Bœuf. Ce dernier fut fondé, en 1628,